

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 10 avril 2019 à 19 heures 30 minutes  
Salle du Conseil

**Présents :** M. BONNET Yves, Mme DA SILVA Christine, M. DELOROZOY Gilles, M. DELOROZOY Francis, Mme DHOOSCHE Sylvette, Mme HELLER Suzanne, M. HURAND Jean-Marc, M. LAURENT Raphaël, M. LEGROS Lionel, Mme SAUVAGE Catherine, Mme SOLIVEAU Joëlle

**Procuration(s) :** M. FLAMANT Benjamin donne pouvoir à Mme HELLER Suzanne, M. TESTA Romuald donne pouvoir à Mme DHOOSCHE Sylvette, M. DEQUIEDT Xavier donne pouvoir à M. BONNET Yves

**Absent(s) :** Mme BOYEAU Marion

**Excusé(s) :** M. DEQUIEDT Xavier, M. FLAMANT Benjamin, M. TESTA Romuald

**Secrétaire de séance :** Mme HELLER Suzanne

**Président de séance :** M. DELOROZOY Francis

## **1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame Suzanne HELLER a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

## **2 - Approbation du compte-rendu de la dernière séance**

Le dernier compte-rendu n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du **1er mars 2019**.

## **3 - Approbation du compte de gestion assainissement - Délibération 2019-3-1**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable du Trésor Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Approuve** le Compte de Gestion du Trésor Public pour l'exercice 2018. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

*Vote : Adoptée à l'unanimité*

#### **4 - Approbation du compte administratif assainissement - Délibération 2019-3-2**

Le Maire présente le Compte Administratif 2018 du budget Assainissement qui s'établit ainsi :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes	2 349,08 €	11 076,00 €
Dépenses	1 364,00 €	2 349,08 €
Résultat 2018	985,08 €	8 726,92 €

Reports de l'exercice N-1 section d'exploitation recettes 18 280,08 €  
section d'investissement recettes 4 561,62 €

Résultat cumulé section d'exploitation 19 265,16 €  
section d'investissement 13 288,54 €

Hors de la présence de Monsieur DELOROZOY, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018.

*Vote : Adoptée à l'unanimité*

N'a pas pris part au vote : M. DELOROZOY Francis

#### **5 - Affectation de résultat assainissement**

Il n'y a pas d'affectation de résultat concernant l'assainissement

#### **6 - Vote du budget primitif assainissement - Délibération 2019-3-4**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

**ADOpte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2019, équilibré comme suit :**

	Montant
Section de fonctionnement	26 312,40€
Section d'investissement	39 221,78€

*Vote : Adoptée à l'unanimité*

#### **7 - Approbation du compte de gestion 2018 Commune - Délibération 2019-3-5**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable du Trésor Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, **Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Approuve** le Compte de Gestion du Trésor Public pour l'exercice 2018. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes :

*Vote : Adoptée à l'unanimité*

### **8 - Approbation du compte administratif 2018 Commune - Délibération 2019-3-6**

Le Maire présente le Compte Administratif 2018 du budget commune qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	414 705,25 €	64 375,65 €
Dépenses	327 039,19 €	68 935,96 €
Résultat 2018	87 666,07 €	-4 560,31 €

Reports de l'exercice N-1 section de fonctionnement recettes 75 732,43 €

section d'investissement recettes 7 642 €

Résultats cumulés section de fonctionnement 163 398,50 €

section d'investissement 3 081,69 €

Hors de la présence de Monsieur DELOROZOY, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018.

*Vote : Adoptée à l'unanimité*

N'a pas pris part au vote : M. DELOROZOY Francis

### **9 - Affectation du résultat Commune – Délibération 2019-3-7**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** d'affecter au budget 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

	Montant
Affectation du résultat (compte 1068)	65 000 €
Compte 002	98 398,50 €

*Vote : Adoptée à l'unanimité*

### **10 - Vote du taux des taxes – Délibération 2019-3-8**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'exercice 2019, les taux des taxes comme suit :

Taxes	Taux votés
Taxe d'habitation	14,12 %
Taxe sur le foncier bâti	15,24 %
Taxe sur le foncier non bâti	39,72 %

*Vote : Adoptée à l'unanimité*

### **11 – Vote du Budget Primitif Commune 2019 – Délibération 2019-3-9**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,  
Après avoir entendu en séance le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

**ADOpte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2019, équilibré comme suit :**

	Montant
Section de fonctionnement	456 737,50 €
Section d'investissement	125 303,05 €

*Vote : Adoptée à l'unanimité*

### **12 – Ajout d'évènement dans la section "Fêtes et Cérémonies" – Délibération 2019-3-10**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'ajouter des événements dans la section "Fêtes et Cérémonies" dans le budget de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal décide de rajouter les points suivants :

- Naissances
- Décès
- Pâques
- Départs en retraite
- Vœux du Maire

*Vote : Adoptée à l'unanimité*

### **13 – Adhésion de la commune de Saint Ouen au SIANE – Délibération 2019-3-11**

**Vu** la délibération du 02/04/2019 n°2019-018, du Syndicat Mixte d'Assainissement dénommé SIANE et conformément à l'article 6 des statuts du SIANE adopté par arrêté DRCL BCCCL 2014-n°22;

**Vu** la délibération du 08/03/2019 n°009/2019 de la commune de SAINT OUEN SUR MORIN,

Le Conseil Municipal,

**DONNE** à l'unanimité, son accord pour l'adhésion de la Commune de SAINT OUEN SUR MORIN au Syndicat mixte fermé d'Assainissement SIANE pour :

- La compétence A : assainissement collectif.

*Vote : Adoptée à l'unanimité*

### **14 - Création d'un poste CUI-PEC – Délibération 2019-3-12**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le nouveau dispositif des contrats aidés,

**Considérant** que depuis ce nouveau dispositif, les contrats CAE-CUI deviennent CUI-PEC,

Dans le cadre d'une anticipation pour un besoin urgent, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, la création d'un contrat aidé CUI-PEC.

*Vote : Adoptée à l'unanimité*

### **15 – Délégation du Maire à l'employé communal pour les vacances funéraires –**

#### **Délibération 2019-3-13**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les pouvoirs de Monsieur le Maire,

**Considérant** la nécessité de donner délégation à l'employé communal pour les vacances funéraires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à délégué à Monsieur HEROS Pascal ses pouvoirs en matière de vacances funéraires.

Monsieur HEROS Pascal sera habilité pour toutes les procédures concernant le cimetière.

*Vote : Adoptée à l'unanimité*

### **15 – Questions Diverses**

- Le Conseil Municipal est informé que l'Ultra Trail passera sur la commune d'Orly-sur-Morin le 27 avril 2019. A l'occasion, le barnum sera installé.
- Le Conseil Municipal est informé que la Fibre arrivera sur Busseroles en 2020. La commune sera donc définitivement reliée à la Fibre en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50